

Séance ordinaire du 20 octobre 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt octobre deux mille vingt à huit heures trente, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Matthieu Boivin, directeur du Bureau de la mairie, Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie (partiellement), Ann-Sophie Harvey, attachée politique et responsable des communautés du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

---

**CE-2020-09-96**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 20 octobre 2020.

---

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

---

### **Suspension de la séance**

À 10 h 27, la séance est suspendue jusqu'à 10 h 35.

---

### **Reprise de la séance ordinaire du 20 octobre 2020**

La séance ordinaire du 20 octobre 2020 est reprise à 10 h 40, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Matthieu Boivin, directeur du Bureau de la mairie, Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

---

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

---

## **Suspension de la séance**

À 13 h 15, la séance est suspendue jusqu'à 13 h 25.

---

## **Reprise de la séance ordinaire du 20 octobre 2020**

La séance ordinaire du 20 octobre 2020 est reprise à 13 h 31, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs (partiellement), Matthieu Boivin, directeur du Bureau de la mairie, Félix Masson, directeur adjoint du cabinet et responsable des relations médias (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

---

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

---

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

---

## **CE-2020-09-97**

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 octobre 2020.

---

## **CE-2020-09-98**

### **Besoins de main-d'œuvre à la Direction des technologies de l'information**

[Document d'aide à la décision GCH-2020-068](#)

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction des technologies de l'information, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2020-068.

---

## **CE-2020-09-99**

### **Campagne de financement pour l'année 2020, désignation d'une coprésidente et d'un coprésident de cette campagne et aide financière à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches**

[Document d'aide à la décision DG-2020-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser la tenue de la campagne de financement *Centraide 2020* auprès des membres du personnel de la Ville, du 29 octobre au 30 novembre 2020;
- de nommer monsieur Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, et madame Annie Gaudreault, directrice des Affaires juridiques et du secrétariat corporatif, à titre de coprésidente et coprésident de la campagne de financement pour l'année 2020;
- de verser une aide financière de 30 000 \$ à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, dans le cadre de la campagne de financement pour l'année 2020, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne;
- de verser une aide financière de 25 000 \$ au *Fond d'impact essentiel* de cet organisme, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

#### **CE-2020-10-00**

##### **Financement de la dépense relative aux travaux nécessaires pour assurer le maintien en fonction du poste de pompage Trudelle jusqu'à la fin des travaux de réfection**

[Document d'aide à la décision GEN-2020-103](#)

Il est résolu d'autoriser le financement de la dépense relative aux travaux nécessaires pour assurer le maintien en fonction du poste de pompage Trudelle jusqu'à la fin des travaux de réfection, au montant maximal de 135 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-04.

#### **CE-2020-10-01**

##### **Adoption du Règlement décrétant un emprunt de 45 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents**

[Document d'aide à la décision DSA-2020-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis*.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 45 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DSA-2020-036.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 45 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

## CE-2020-10-02

### **Rapport sur la consultation écrite, Second projet de règlement RV-2020-20-54 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone M1152 à même une partie de la zone H1151, secteur Saint-Romuald) et maintien de la procédure référendaire**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-117](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-54 modifiant le *Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement* décrétée par le conseil de la Ville conformément par l'*Arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 4 juillet 2020*.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2020-20-54 modifiant le *Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement*, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-05-69.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce Second projet de règlement, est maintenue conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020*.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

## CE-2020-10-03

### **Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au financement des frais relatifs à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes**

[Document d'aide à la décision DEV-2020-115](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 75 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2020-115, et ce, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents au développement du territoire, à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

## CE-2020-10-04

**Vente d'une partie du lot 6 381 881 du cadastre du Québec à Gestion Dave Gaudreau inc. (terrain situé sur la rue Yvonne-Huot, parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente, confirmation relative à l'utilisation d'une partie de ce lot, abrogation de la résolution CE-2019-14-92 « Vente de parties du lot 6 310 465 du cadastre du Québec à 9123-3668 Québec inc. (terrain situé sur la rue Yvonne-Huot, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente et confirmation**

**relative à l'utilisation de ces parties de lot » et de la résolution CV-2019-09-36 « Vente de parties du lot 6 310 465 du cadastre du Québec à 9123-3668 Québec inc. (terrain situé sur la rue Yvonne-Huot, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lot » et remboursement du dépôt**  
[Document d'aide à la décision DEV-2020-117](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter l'offre d'achat de Gestion Dave Gaudreau inc. portant sur une partie du lot 6 381 881 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2020-117, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à cette vente et à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion Dave Gaudreau inc., d'affecter un montant de 61 750,40 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels, situés dans les zones et parcs industriels et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que cette partie de lot n'est plus affectée à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

Il est également résolu d'abroger la résolution CE-2019-14-92 « Vente de parties du lot 6 310 465 du cadastre du Québec à 9123-3668 Québec inc. (terrain situé sur la rue Yvonne-Huot, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lot ».

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2019-09-36 « Vente de parties du lot 6 310 465 du cadastre du Québec à 9123-3668 Québec inc. (terrain situé sur la rue Yvonne-Huot, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lot » et d'autoriser le remboursement du dépôt de 20 000,00 \$ à 9123-3668 Québec inc.

---

#### **CE-2020-10-05**

**Vente d'une partie du lot 6 381 881 du cadastre du Québec à Gestion Dave Gaudreau inc. (terrain situé sur la rue Yvonne-Huot, parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de cette partie du lot**  
[Document d'aide à la décision DEV-2020-118](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat de Gestion Dave Gaudreau inc. portant sur une partie du lot 6 381 881 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2020-118, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à cette vente et à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés Gestion Dave Gaudreau inc., d'affecter un montant de 37 795,32 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels, situés dans les zones et parcs industriels et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que cette partie de lot n'est plus affectée à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

---

**CE-2020-10-06****Aide financière à 9149-8329 Québec inc. pour l'exploitation du Centre de congrès et d'expositions de Lévis**

[Document d'aide à la décision DEV-2020-125](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière de 500 000 \$ par année, en 2020 et 2021, à 9149-8329 Québec inc., pour l'exploitation du Centre de congrès et d'expositions de Lévis et le maintien de ses activités et opérations auprès de la population lévisienne et de la clientèle du tourisme d'affaires, et ce, aux conditions prévues à la fiche de prise de décision DEV-2020-125.

---

**CE-2020-10-07****Modification du contrat relatif à la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection d'un mur de soutènement de la côte Louis-Fréchette (secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision APP-2020-143](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif à la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection d'un mur de soutènement de la côte Louis-Fréchette (secteur Lévis) (appel d'offres 2017-55-110), attribué par la résolution CE-2017-14-98, au montant de 107 800,25 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2020-143.

---

**CE-2020-10-08****Modification du contrat relatif à la réalisation de travaux de pavage, de resurfaçage et de réfection de bordures et de trottoirs**

[Document d'aide à la décision APP-2020-157](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif à la réalisation de travaux de pavage, de resurfaçage et de réfection de bordures et de trottoirs (appel d'offres 2017-50-07, lot D), attribué par la résolution CE 2020-05-29, au montant de 109 000,00 \$ avant TPS et TVQ, à l'entreprise Les entreprises lévisiennes inc., étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2020-157.

---

**CE-2020-10-09****Modification du contrat relatif à la réalisation de travaux de pavage, de resurfaçage et de réfection de bordures et trottoirs**

[Document d'aide à la décision APP-2020-158](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif à la réalisation de travaux de pavage, de resurfaçage et de réfection de bordures et trottoirs (appel d'offres 2017-50-07, lots A et B), attribué par la résolution CE-2020-05-29, au montant de 560 000,00 \$ avant TPS et TVQ, à Construction b.m.l., division de sintra inc., étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en

annexe à la fiche de prise de décision APP-2020-158.

---

#### **CE-2020-10-10**

##### **Financement de la dépense relative au remplacement, la mise à niveau ou l'acquisition d'équipements de production d'eau potable et de traitement des eaux usées**

[Document d'aide à la décision ENV-TE-2020-003](#)

Il est résolu d'autoriser le financement de la dépense relative au remplacement, la mise à niveau ou l'acquisition d'équipements de production d'eau potable et de traitement des eaux usées au montant maximal de 334 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-04.

---

#### **CE-2020-10-11**

##### **Attribution du contrat relatif à la stabilisation de la rive du fleuve dans le secteur de l'Anse-Tibbits et décret de travaux**

[Document d'aide à la décision APP-2020-163](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à la stabilisation de la rive du fleuve dans le secteur de l'Anse-Tibbits (appel d'offres 2020-50-94), à Les excavations Lafontaine inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 737 179,43 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter les travaux.

---

#### **CE-2020-10-12**

##### **Besoin de main-d'œuvre à la Direction du service de police**

[Document d'aide à la décision GCH-2020-080](#)

Il est résolu d'autoriser le besoin de main-d'œuvre à la Direction du service de police, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2020-080, et d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir entre les parties et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

---

#### **CE-2020-10-13**

##### **Nominations de capitaines à la Direction du service de police**

[Document d'aide à la décision GCH-2020-079](#)

Il est résolu de nommer :

- monsieur David Patry au poste cadre policier de capitaine aux enquêtes;
- monsieur Steve Ruel au poste cadre policier de capitaine aux enquêtes;
- et monsieur Julien Roy au poste cadre policier de capitaine à la surveillance du territoire;

à la Direction du service de police, aux conditions de travail prévues au Recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Lévis.

Il est également résolu d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder au comblement de tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

---

**CE-2020-10-14**

**Levée de la séance**

La séance est levée à 15 h 50.

---

Gilles Lehouillier, président  
du comité exécutif

---

Marlyne Turgeon, secrétaire  
du comité exécutif

---